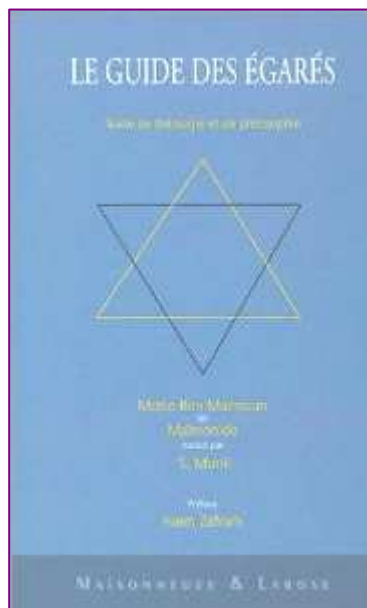




La raison des commandements selon Maïmonide

Le bien-être du corps et le bien-être de l'âme

Dans les chapitres 25 à 49 de la troisième partie du Guide des égarés, Maïmonide expose que les commandements de la Torah ne sont pas arbitraires. Leurs dispositions générales et de détails ont nécessairement une raison. Dans le chapitre 27, il réduit ces raisons à deux principales : le bien-être de l'âme et celui du corps (individuel et social).

Guide des égarés, III, 27

« **L'ensemble de la Loi a pour but deux choses**, à savoir le bien-être de l'âme et celui du corps. **Quant au bien-être de l'âme, il consiste en ce que tous les hommes aient des idées saines selon leurs facultés respectives.** On s'exprime donc à cet égard, dans l'Écriture, tantôt en termes clairs, tantôt par des allégories ; car il n'est pas dans la nature des hommes vulgaires d'avoir la capacité qu'il faut pour comprendre un tel sujet dans toute sa réalité. **Quant au bien-être du corps, il s'obtient par l'amélioration de la manière de vivre des hommes les uns avec les autres.** On arrive à ce résultat par deux choses : premièrement, en faisant disparaître la violence réciproque parmi les hommes, de manière que l'individu ne puisse se permettre d'agir selon son bon plaisir et selon le pouvoir qu'il possède, mais qu'il soit forcé de faire ce qui est utile à tous ; secondement, en faisant acquérir à chaque individu des mœurs utiles à la vie sociale, pour que les intérêts de la société soient bien réglés. »

Source : *Guide des égarés*, trad S. Munk, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003, p. 210-211.